Date de mise en ligne : 5 février 2025



## EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N°

du

Par décision municipale n° **PD 94078 24 00005** du Un permis de démolir a été délivré à

3 0 JAN, 2025

Domicilié (e)

2 AVENUE JEAN JAURES 94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation :

Sur un terrain sis

45 CHE DES PECHEURS

Cadastré

AR119

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

3 0 JAN, 2025

Villeneuve-Saint-Georges, le



## PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° PD 94078 24 00005 du a été affichée en Mairie du

au co

conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,